

CONSEIL DE QUARTIER DU 20 MAI 2016

Dumay / Le Lelong / Saint Hubert

(salle de répétitions de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de Quartier à 19h00 :

Valérie DOLLFUS

Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines, des Affaires Générales et de l'Informatique

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire de séance : M. Bachar SAOUB

1/ Thèmes communs :

- La Forêt de Sénart (présentation effectuée par un membre de l'Office National des Forêts)
- La lutte contre les nuisances aériennes (présentation effectuée par un membre de l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres)

2/ Les aménagements urbains dans le quartier

3/ Questions diverses

LA FORET DE SENART :

- La forêt de Sénart est un massif domanial classé par décret en 1995 « **Forêt de Protection** ».
- L'aménagement et la préservation de la forêt de Sénart sont régis par la **Charte forestière de territoire du massif de Sénart**.
- Cette Charte a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires (collectivités, ONF notamment) le 28 mai 2005 et un renouvellement est prévu courant 2016.
- Elle « *conforte l'ONF dans sa mission de gestionnaire et dans la mise en place d'une gestion concertée avec les partenaires concernés par la forêt* ».
- Depuis 2014, la forêt de Sénart est gérée en « futaie irrégulière ». Les choix sylvicoles se font donc arbre par arbre, et non plus à l'échelle d'une parcelle. Les éclaircies et le renouvellement se font simultanément. Cette gestion maintient l'aspect boisé de la forêt.
- Pour protéger les sols en limitant leur tassement, des voies d'accès aux parcelles sont aménagées, réservées exclusivement à la circulation des engins.
- Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés le long de routes forestières et présentés aux acheteurs. (L'hiver relativement doux a cette année ralenti le déstockage de ces emplacements de dépôt.)

L'ONF et les collectivités attachent une attention particulière à la **propreté de la Forêt**, à travers notamment les actions suivantes :

- La signature de conventions entre les anciennes CAVY et CASVS, l'ONF, le SIVOM et le SIREDOM afin de permettre la **prise en charge partielle des coûts de traitement des déchets** collectés par l'ONF ainsi que la **mise à disposition de bennes**. Chaque année, le ramassage et le traitement s'élèvent à plus de 100 000 €.
- L'installation de **pièges photographiques automatiques** fonctionnant de jour comme de nuit a été lancée en 2015 afin d'identifier les contrevenants.
- La **réduction du stationnement sauvage** le long de la route RN6 via la mise en place de blocs rocheux, notamment à Montgeron.

- Une **grande opération citoyenne de ramassage des déchets** aux abords de la RN6 et de la forêt de Sénart le 7 février 2016 a permis de ramasser 7,7 tonnes de déchets. Cette opération a été menée à Montgeron entre le gymnase Picot et l'intersection RN6-RD3.

NB : En 2014, le volume des déchets ramassés en Forêt de Sénart était de **1 262 m³**. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'ONF : <http://www.onf.fr/enforet/senart/@@index.html>

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

Quelques chiffres

- Aux heures de pointe, 38 avions décollent de l'aéroport d'Orly et 35 atterrissent, soit plus d'un avion par minute dans le ciel en capacité maximale.
- Cela représente un trafic de plus de 230 000 mouvements aériens par an.
- Pour prévenir les nuisances que pourraient ressentir les Montgeronnais, la Ville a décidé, en 2014, d'adhérer à l'AVEVY (Association de Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres).
- Née il y a 15 ans, cette structure a pour objectif premier de faire respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de :
 - Trajectoires
 - Altitudes
 - Couvre-feu (23h30 – 6h)
- L'AVEVY utilise tous les moyens de contrôle à sa disposition et signale chaque manquement à la réglementation et aux recommandations de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).
- Quand un manquement est constaté, l'association constitue un dossier et transmet ses conclusions à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), qui peut infliger aux compagnies des amendes allant, selon le type d'infraction, jusqu'à 20 000 €.

Bilan 2015

- Grâce à son action, le nombre total de manquements repérés par l'AVEVY a **diminué de 22%** entre 2014 et 2015 (1 244 en 2014 ; 971 en 2015).
- Parmi ceux-ci, le nombre de manquements considérés comme abusifs a **diminué de 54%** entre les deux périodes (448 en 2014, soit 36% du total ; 208 en 2015, soit 21% du total).
- Le nombre de dérogations au couvre-feu a **diminué de 87%** (39 en 2014 ; 5 en 2015).
- Le nombre de cas jugés par l'ACNUSA a **augmenté de 71%** (7 en 2014 ; 12 en 2015).

Vigilance pour l'avenir

- D'importants travaux sont engagés par Aéroports de Paris pour développer l'aéroport d'Orly à l'horizon 2018, avec notamment la construction d'un « bâtiment de jonction » reliant les deux terminaux. L'objectif est de passer de 29 millions de passagers annuels à 32 millions.

N.B : pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'AVEVY : www.avevy.com ou leur page facebook

LES AMENAGEMENTS URBAINS POUR VOTRE QUARTIER

1. Réfection des allées de la Pelouse
2. Rénovation complète de la rue de Brunoy : chaussée, trottoirs et création de dispositifs de sécurité
3. Réfection complète de la rue René Cassin (grâce à une subvention du Conseil départemental)
4. Rénovation des réseaux d'assainissement et mise en accessibilité de la Maison de l'Amitié
5. Reprise complète de la rue Gilbert Dru
6. Rénovation de la rue des Bourguignons : chaussée, trottoirs et création de jardinières

7. Végétalisation du parking de l'Ami Louis
8. Suppression des grands panneaux publicitaires en entrée de ville
9. Réfection des trottoirs des rues des Châtaigniers et des Cyprès
10. Ouverture d'un parking pour les commerçants du marché, rue de la Chesnaie

QUESTIONS DIVERSES

Qu'en est-il de la fibre sur la ville ?

La fusion de SFR et Numéricable a causé un gros retard de fibrage sur Montgeron. Toutefois, celui-ci est en train d'être résorbé. En effet, une convention d'exploitation permettant le passage de la fibre par les poteaux électriques aériens a été signée, à Montgeron, entre ERDF, SFR et le SMOYS en février dernier. Un fibrage total nous est promis pour fin 2017. Aujourd'hui 1800 foyers sont fibrés. Le double devrait l'être en septembre prochain. Lorsqu'un quartier est éligible, Orange et SFR écrivent aux riverains pour les en informer. Orange vient d'ouvrir pour une durée de trois mois une boutique éphémère au niveau du 72 avenue de la République afin de répondre aux questions des Montgeronnais.

Le stationnement rue Yves de Montcheuil est devenu impossible notamment depuis la création de 9 logements dans un ancien pavillon.

Grâce au nouveau PLU qui sera adopté à la rentrée prochaine, il ne sera plus permis de diviser une habitation en plusieurs appartements car il est fait obligation au vendeur de proposer au moins 2 places de stationnement par logement. Pour ce qui est du problème évoqué d'interdiction faite à ces locataires de rentrer dans la cour, M. BENOIT, responsable de la Police Municipale, va prendre contact avec le propriétaire pour l'informer que cette interdiction n'est pas légale et engager la concertation.

L'ouverture libre, sans surveillance, des portes du Parc Lelong est dangereuse notamment pour les enfants qui peuvent entrer et sortir à leur guise.

Ce parc est un parc public ce qui explique l'ouverture libre de ses portes. Les enfants fréquentant ce parc doivent être sous la surveillance d'un parent ou d'un adulte.

Le trottoir rue Saint Hubert, notamment entre le numéro 2 et le numéro 8, est en très mauvais état.

Les travaux ont été évalués et la somme est conséquente. Il faut désormais comparer avec les autres quartiers de la ville souffrant de ce même type de voirie. Malheureusement notre commune souffre d'un cruel retard en la matière. Des arbitrages doivent donc être faits chaque année pour rattraper petit à petit ce retard.

Quelles mesures de sécurité la municipalité envisage-t-elle de prendre pour la résidence Vandeville (lutte contre les cambriolages, rénovation des trottoirs et accessibilité des trottoirs aux personnes en situation de handicap)? Où en est la vidéosurveillance dans le quartier ?

Afin de réduire le risque de cambriolage, un diagnostic sécurité peut être réalisé sur demande auprès de M. BENOIT, Responsable de la Police Municipale. M. BENOIT prend rendez-vous à votre domicile pour vous indiquer comment agir et les mesures à prendre (par exemple pour déjouer le vol par ruse). Pour Vandeville, la Municipalité a procédé au changement des portes avec la pose d'un modèle plus sécurisé. Il faudra ensuite changer les volets. La vidéoprotection sera également déployée en 2017 sur Saint Hubert notamment. Chaque année la Ville pose une dizaine de nouvelles caméras. Les lieux les plus sensibles sont déterminés en concertation avec la Police Nationale et la Police Municipale. Le but n'est pas de poser des caméras dans chaque rue ni d'être intrusif dans la vie quotidienne des Montgeronnais.

S'agissant du problème de stationnement à Vandeville il se pose surtout lors de l'entrée et sortie de l'école toute proche. Le même problème se rencontre sur la ville partout où se trouvent implantées les écoles. Certains parents manquent de civisme et se garent absolument n'importe où. Pour la rentrée de septembre il sera prévue, en alternance sur chacune des écoles, une présence continue de policiers sur plusieurs semaines afin d'organiser le stationnement et obliger les parents à respecter les règles, à prendre les bonnes attitudes.

Enfin, concernant la vitesse excessive des véhicules, là aussi il résulte du manque de civisme des automobilistes. La consigne a été donnée à la Police Municipale d'effectuer une heure de contrôle de

vitesse par jour grâce au radar mobile qu'elle a récemment acquis. Evidemment ces contrôles se font sur le même secteur pendant plusieurs jours et semaines afin d'avoir un véritable impact sur l'attitude des contrevenants. En effet un contrôle trop aléatoire (seulement sur une journée ou deux), est inefficace.

Que peut-on faire pour limiter les déjections canines sur les trottoirs ?

Les toutounets sont rapidement vidées, bien qu'ils soient rechargés en sacs régulièrement. De plus, une amende existe mais il faut prendre les propriétaires canins sur le fait, ce qui est très difficile. Il faut que chacun d'entre nous rappelle à l'ordre les propriétaires à leur devoir de civisme, de propreté et de respect d'autrui. Seule une action collective peut porter ses fruits. Une nouvelle campagne d'appel au civisme va être programmée prochainement.

La dernière collecte des encombrants sur la ville a été effectuée avec succès malgré le travail titanesque à réaliser par les éboueurs dans la mesure où des « collecteurs » irrespectueux étaient passés pendant la nuit pour prendre ce qui pouvait les intéresser et le matin nombre d'encombrants étaient déballés sur les trottoirs.

Cette collecte a été particulièrement suivie car elle était très attendue. En effet, cela faisait très longtemps qu'elle n'existait plus. Par conséquent, le tonnage des encombrants a été très élevé. Elle s'est déroulée sur deux jours et beaucoup d'encombrants ne correspondaient pas à ce qui pouvait être déposé sur les trottoirs (par exemple les pots de peinture, les bidons d'huile de vidange...). Il nous faut améliorer la communication en la matière.

On rencontre des difficultés avec les activités proposées aux enfants de l'école Ferdinand Buisson à l'accueil du soir. Est-il prévu de relancer un dialogue entre la Ville, les enseignants et les associations de parents d'élèves sur ce sujet ?

Ferdinand Buisson est la plus grosse école de la ville avec un nombre d'enfants très important. L'année dernière a été mis en place, pour pallier ce problème de manque de place de la structure, une bibliothèque en algéco. La Ville a également mutualisé les bâtiments de la Maison de l'Amitié avec l'école toute proche.

Le parking prévue avenue de la Chesnaie affectera-t-il le stationnement des camionnettes avenue Lucie les jours de marché ?

Les parkings de l'ONF sont vides le weekend. Il a donc été obtenu l'ouverture par l'ONF de cet espace pour que les gros camions puissent s'y garer et libérer le stationnement avenue de la République. Il ne s'agit donc pas de la création d'un parking municipal. Les Services techniques de la ville vont déménager sur les terrains de l'ancienne DDE. Il y aura donc du foncier libéré. La Ville réfléchit à un programme de renouvellement urbain de petites maisons d'habitat collectif avec la création d'un parking souterrain à cette occasion, afin de créer du stationnement en plus grand nombre dans le quartier. Aujourd'hui la Ville laisse ouvert au stationnement du vendredi soir au dimanche soir le parking Lelong.

Les travaux de la Pelouse lui ont fait perdre son caractère « sauvage », ce qui est dommage. Les travaux d'une aussi grande ampleur étaient-ils vraiment nécessaires ?

Les travaux ont été engagés car de nombreux Montgeronnais souhaitent que cet espace soit revalorisé. Les allées dorénavant neuves, et rectilignes, vont se patiner avec le temps. Il était difficile de restaurer la Pelouse sans refaire les allées qui se destructuraient petit à petit et présentaient de nombreux affaissements. Les retours sont majoritairement positifs car elles permettent de mieux circuler notamment pour les personnes âgées et les poussettes. La perspective des allées est restaurée jusqu'à la rue du Château. Son éclairage a été un peu renforcé en concertation avec les riverains tout en gardant un caractère naturel à cet espace.

Que compte faire la Ville concernant les plaques de fibrociment de l'allée Maurice Bouchor, proche de l'école Ferdinand Buisson ?

Toutes les plaques n'ont pas été posées à la même époque. M. KREYDER, Directeur des Services techniques est en charge de ce dossier pour trouver une solution.